



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 30 mars 2019 à 9 h 30

dans la salle du Club-house du lotissement

si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu le : **18 mai**

Ordre du jour :

- **Rapport moral 2018**
- **Présentation du bilan du budget 2018**
 - *Vote délibération 1 : bilan financier 2018*
- **Renouvellement du Syndicat**
 - *Vote délibération 2 : élection de 2 syndics*
- **Modification de la tarification du Club-House**
 - *Vote délibération 3 : modification de la tarification du Club-House*
- **Présentation du budget 2019**
 - *Vote délibération 4 : budget prévisionnel*

Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2018 ? »
2. Election de 2 syndics
3. « Conformément à l'article 2 de la partie 'club-house' du Règlement Intérieur du Lotissement, l'assemblée Générale fixe la somme forfaitaire acquittée par le propriétaire signataire de la convention de mise à disposition du club-house. Etes-vous d'accord pour fixer celle-ci à :
 - **5€ (cinq euros)** dans le cas d'un usage court du club-house (réunion d'une demi-journée maximum excluant l'usage de la cuisine) .
 - **15€ (quinze euros)** dans le cas d'un usage court du club-house (demi-journée maximum incluant l'usage de la cuisine) .
 - **50€ (cinquante euros)** dans le cas d'un usage long du club-house (deux journées maximum incluant l'usage de la cuisine).
4. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2019? »

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe à un mandataire membre de l'association.

Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 18 mai.

Pièces jointes :

- Procuration
- Bilan du budget 2018 et Projet de budget prévisionnel 2019
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON